

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 15 ~~FEVRIER~~ 1978  
DECRET N° 78/118 /MJT.SGFPT.DFP.6/70

Portant reclassement et nomination  
de certains Fonctionnaires des cadres  
des Services Sociaux (jeunesse et sports)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER  
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77  
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut Général des  
Fonctionnaires  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la  
solde des Fonctionnaires des cadres  
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des  
rémunérations des Fonctionnaires  
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres  
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant Statut  
Général des Fonctionnaires  
(/u le décret n°67/50 du 24.2.67, réglant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et de reclassements  
(/u le décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n°62/196/FP du 5.2.62, fixant les échelonnements  
indiciaires des Fonctionnaires des cadres  
(/u le décret n°74/454 du 17.12.74, modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres A, B, C, et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1er, 2, 3, 5, 10,  
11, 14, 15, 18, 19, 19 et 20 du décret n°62/79 du 26.3.63, fixant le statut  
Commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)  
(/u l'ordonnance n°035/77 du 28.77, relative à l'exercice du  
Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo  
(/u l'Acte n°001/ du 3.4.77, structurant le Comité Militaire du  
Parti et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan  
(/u le décret n°77/165 du 5.4.77, portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres  
(/u la Lettre n°1587/DNS-SAP1 du 22.9.77, transmettant les dossiers  
présentés par les intéressés  
(/u les arrêtés n°s 6920/MIS.DNS.SAP et 6922/MIS.DNS.SAP.1 du  
26.10.76, portant promotion des Fonctionnaires des cadres  
intéressés  
(/u l'Attestation n°77/2264/SSEFT-ANG, du 18.11.77, délivrée aux  
intéressés  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.77 relative à l'exercice du  
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo

=====  
E C R E T E  
=====

///...///

Article 1er: ~~En application des dispositions du décret n°74/454 du 17.12.74~~ susvisé, les Fonctionnaires des cadres des catégories A,II et B,1, des services Sociaux (Jeunesse et Sports) qui ont satisfait aux épreuves des examens de sortie d'Inspectorat d'Education Physique et Sportive de l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs d'Education Physique et Sportive comme suit:

Au 1er échelon, indice 830, Acc- néant

- MM MBONGO André, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive de 2è échelon, en service à Ouesso
- MPASSI-BANGA Clément, Professeur Adjoint, d'Education Physique et Sportive en service à Madingou
- TSONDZABEKA Prosper, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive de 2è échelon, en service à Brazzaville
- MALONGA André, Maître d'Education Physique et Sportive de 5è échelon, en service à Brazzaville
- Mesdames- MOUNZIALA Simona, Professeur Adjointe d'Education Physique et Sportive de 2è échelon, en service à Brazzaville
- MALEKA Berthe, Professeur Adjointe d'Education Physique et Sportive de 2è échelon, en service à Brazzaville.-

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JOURNAL et communiqué par où besoin sera.-

Brazzaville, le 15 FEVRIER 1973

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre de la Culture, des Arts  
et des Sports

J.P. TATI-LOUTARD

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

Le Ministre du travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux

Alphonse MOUTISSOU-PQUATI

AMPLIATIONS

SGFPT.B.F.P.....	4
SG. AUX SPORTS.....	10
D.B.....	2
D.C.F.....	2
DOSSIERS.....	24
INTERESSES.....	6
REGION SANGHA.....	2
REGION BOUENZA.....	2
SGCM/BC.....	5

*Prof*